



Pour toute information s'adresser  
au centre de secours le plus  
proche de votre domicile  
ou téléphoner au :

Service Départemental  
d'Incendie et de Secours 30  
281 Avenue Pavlov B.P 48069  
30932 Nîmes cedex 9

Tel : 04.66.63.36.00  
www.sdis30.fr



## En cas d'urgence !

Restez calme et indiquez  
clairement :

- L'adresse du sinistre
- La nature du sinistre
- Le nombre de victimes
- La présence de dangers  
spécifiques

Ne raccrochez jamais le  
premier !



## Devenir Sapeur-Pompier Volontaire

Suivez nous !



Ne pas jeter sur la voie publique  
Réalisation : Quentin C. / COM SDIS30  
Crédit Photos : Service Audiovisuel SDIS30

# Comment devenir Sapeur-Pompier Volontaire ?

## Conditions d'engagement :

I/ Être âgé(e)s de 16 ans au moins et 55 ans au plus.

II/ Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir fait l'objet de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions.

III/ S'engager à exercer son activité avec obéissance, discrétion et responsabilité.

## Démarche à entreprendre :

I/ Adresser une lettre de motivation et un CV à l'attention du chef de centre d'incendie et de secours le plus proche de votre domicile.

II/ Si votre candidature est retenue, vous passerez des tests d'évaluation :

- Tests sportifs (pompes, gainage, souplesse, natation, porté de poids).
- Tests écrits de niveau fin d'études primaires.
- Un entretien avec Jury.

Ces tests sont identiques dans tout le département du Gard



## Une préparation physique est vivement recommandée !

- Votre incorporation dépendra d'une visite médicale de recrutement effectuée par un médecin de sapeur-pompier habilité.

### Le profil du candidat Sapeur-Pompier Volontaire :

- Être **motivé** pour aider les autres
- Avoir **l'esprit d'équipe**
- Être **disponible régulièrement** en dehors de sa vie professionnelle et personnelle

- Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés pour une période de cinq ans, tacitement reconduite. Le premier engagement comprend une période probatoire. Elle permet l'acquisition de la formation initiale d'une durée d'environ 300 heures qui comprend une partie de Formation Ouverte A Distance sur Internet.

## Les missions des Sapeurs-Pompiers :

- Les sapeurs-pompiers assurent la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) effectuent les mêmes missions que leurs collègues sapeurs-pompiers professionnels (SPP).
- Sur interventions, les sapeurs-pompiers participent aux secours à personnes, à la lutte contre les incendies et à la protection de l'environnement avec des engins spécialisés.

